



Pourquoi une licence randonnée

Prendre sa licence dans un club,

C'est partager le plaisir de se retrouver en groupe tout en améliorant sa condition physique, baisse du risque de maladie du cœur et d'accident vasculaire cérébrale, baisse de la tension artérielle, baisse du cholestérol etc. la marche est un sport doux qui permet de prévenir bon nombre de problèmes de santé !

C'est faire des rencontres avec des passionnés par la randonnée nature, bénéficier d'un encadrement de qualité par nos animateurs bénévoles diplômés, partager vos expériences ! Et toujours dans une ambiance conviviale !

Prendre une licence est un acte de participation à la valorisation et à la préservation des itinéraires de randonnées pédestres.

Et surtout, la licence FFRandonnée comprend une assurance dédiée...

Une licence FFRandonnée coûte seulement **28 euros par an** (pour notre club) ! C'est une des **licences sportives les moins chères** et vous randonnez autant de fois que vous le souhaitez !

Les avantages de votre licence

- **Une assurance adaptée à la randonnée et performante pour randonner dans les meilleures conditions de sécurité.**
- **Une assistance 24 h /24 et 7 j /7 en France comme à l'étranger**
- Un accès aux stages de formation de lecture de carte, d'orientation, d'animateurs, de baliseurs, de dirigeants associatifs
- Un accès aux voyages de randonnée organisés par les clubs, les comités de la Fédération ou les partenaires privilégiés

ETC...

important

Les assurances courantes en Responsabilité Civile des individuels assurent rarement les activités sportives en association.

L'assurance comprise dans la licence de randonnée ne fait donc pas double emploi, d'autant plus quand elle comporte une garantie dommages corporels en plus de la garantie en responsabilité civile.

Activités assurées en plus des activités des titres page suivante (Activités physiques et sportives et de loisirs de pleine nature)



Activités assurées (activités de randonnées pédestres et de loisirs de pleine nature)

• La Responsabilité Civile et les Dommages Corporels :

- les réunions statutaires, de gestion, de travail ou récréatives, d'organisation d'événements ou de toute manifestation hors pratique physique, sportive ou de loisir liées à l'activité de l'association et définies ci-après:
- le trajet A/R (aller-retour) «domicile - lieu de la réunion ou lieu de la randonnée (même si elle est effectuée sur initiative personnelle) ».

La Responsabilité Civile du titulaire de la licence est ainsi assurée pour le trajet sans pouvoir se substituer à l'assurance automobile obligatoire.

• Assistance Rapatriement uniquement :

- participation aux séjours et voyages organisés par la fédération ou ses structures affiliées situées en France ;
- le trajet A/R (aller-retour) «domicile - lieu de la réunion ou lieu de la randonnée (même si elle est effectuée sur initiative personnelle)», précision étant faite que seuls les dommages corporels consécutifs à un accident survenu sur le trajet sont couverts par la garantie Assistance Rapatriement.

La Responsabilité Civile du titulaire de la licence est ainsi assurée pour le trajet sans pouvoir se substituer à l'assurance automobile obligatoire.

• Responsabilité Civile, les Dommages Corporels et Assistance Rapatriement:

- la pratique de la randonnée pédestre à pied, en raquettes à neige, de toute durée, avec ou sans accompagnateur (avec hébergement en tout gîte, camping et bivouac) ;
- la participation aux épreuves de Rando Challenge® et de Longe Côte Marche Aquatique ;
- la pratique du ski nordique regroupant le ski de fond sur pistes damées et balisées et tout déplacement à ski nordique en terrain enneigé, la randonnée nordique (promenade, randonnée) ainsi que le raid nordique ;
- la pratique de toutes les formes de marche (nordique, afghane, audax, marche d'endurance, ensemble de marches rapides), du trekking et du géocaching (activité pédestre consistant à retrouver des caches préalablement géolocalisées, au moyen d'un GPS) ;
- la cani rando (assistance à la marche par traction animale),
- le Longe Côte - Marche Aquatique (activité sportive qui consiste à marcher en mer avec une hauteur d'eau située au niveau du diaphragme).
- l'entretien physique exercé dans le cadre des activités des associations ou des foyers sauf sous couvert d'une section régulièrement affiliée à une fédération reconnue pour la discipline exercée ;
- la pratique en autonomie de la randonnée sous toutes les formes décrites précédemment, donc en dehors des programmations officielles de l'association dont sont membres les assurés (l'animation ou l'encadrement d'un groupe sur initiative personnelle étant exclu) ;
- la randonnée avec animaux de bât ; ânes, mulets, lamas, dromadaires, pour port de charge, y compris des enfants ;
- les activités de plein air ingrédients de l'environnement naturel d'une randonnée pédestre (exemple: camping, footing, boules, pêche, golf, équitation en manège), patinage sur glace et sur roulettes, roller skating, luge, tennis de table, baignade, barque, jeux de plage, voile, surf, parcours acrobatique dans les arbres dans des structures professionnelles (sauf sous couvert d'une association affiliée à une fédération reconnue pour cette discipline).
- Les activités énumérées ci-avant sauf le Longe Côte Marche Aquatique et la cani rando peuvent se pratiquer en tous lieux, sans limite d'altitude, y compris sur des itinéraires possédant des aménagements destinés à sécuriser la progression (échelles, mains courantes) utilisés de façon ponctuelle et sur de courtes distances et ce, dans le monde entier « à l'exclusion des *Pays non couverts » (*Pays sous sanctions financières internationales décidées par l'Union Européenne et/ou les Nations-Unies ainsi que les pays suivants : Afghanistan, Corée du Nord, Irak, Iran, Somalie, Soudan et Syrie);
- En outre, peuvent être utilisés les cheminements nécessitant un moyen de transport non motorisé pour assurer la continuité de l'itinéraire sur une courte distance: barque, bateau à chaîne.

[Plus d'information](#)

<https://www2.ffrandonnee.fr/data/CMS/files/adhesion/Guide-Assurances-2019-2020-FFRAndonnee.pdf>